

La violence sexuelle correspond à toute tentative ou à tout acte de nature sexuelle commis sans le consentement actif de toutes les parties concernées. Comme indiqué dans d'autres textes, le consentement fait référence à l'accord volontaire et enthousiaste de toutes les personnes impliquées dans une interaction sexuelle.

La violence sexuelle peut impliquer le recours à la force physique, à la coercition, à l'intimidation, à l'humiliation ou au fait de profiter de la consommation de drogue ou d'alcool d'une personne ou de son incapacité à donner son consentement.

La violence sexuelle inclut (mais n'est pas limitée à ces éléments) :

- Le viol (qui peut être perpétré par des inconnus ou des connaissances, mais qui peut aussi se produire dans le cadre d'une relation de couple ou d'un rendez-vous);
- Les attouchements non désirés ;
- Le harcèlement sexuel sous toutes ses formes (comportements verbaux, non verbaux et physiques);





- Les avances sexuelles ou commentaires sexuels non désirés, y compris l'envoi de sextos par le biais de supports numériques;
- Menacer une personne de lui faire du mal sur le plan sexuel, par exemple le fait de violenter ses parties intimes (mutilation génitale);
- Menacer une personne qu'il y aura des conséquences, comme la perte de son emploi, si elle refuse d'exécuter le comportement sexuel;
- · Les abus sexuels sur des personnes trop jeunes pour donner leur consentement, comme les adolescents et les enfants ;
- Les abus sexuels sur des personnes atteintes d'un handicap physique ou mental ;
- La prostitution ou la traite forcée d'êtres humains ;
- Le mariage forcé ou la cohabitation forcée (le bourreau isole sa victime pour qu'elle vive avec lui) ;
- L'enregistrement ou le partage de photos ou de vidéos sexuellement explicites sans le consentement de la personne concernée;
- Le fait d'empêcher quelqu'un d'utiliser des moyens de contraception ou de prendre des mesures pour éviter la propagation d'infections sexuellement transmissibles;
- Examiner les parties intimes d'une personne pour voir si elle est vierge.

Écoute ton instinct s'il te dit que quelque chose ne va pas. Si toi ou quelqu'un que tu connais est victime de violence sexuelle, voici ce que tu peux faire :

 Donne la priorité à la sécurité en appelant les services d'urgence : préviens la police et consulte un médecin si tu es blessé(e);





- Cherche du soutien auprès d'ami(e)s ou de membres de ta famille ;
- Contacte des services d'assistance téléphonique pour obtenir des conseils ;
- Préserve les preuves, si possible, afin de pouvoir engager des poursuites judiciaires ;
- Envisage d'avoir recours à des services d'assistance pour obtenir un soutien émotionnel ;
- Familiarise-toi avec des ressources pédagogiques en ligne.

Demander de l'aide est un signe de force. Des personnes sont prêtes à t'apporter leur soutien et leurs conseils. Ne te réduis jamais au silence pour protéger quelqu'un d'autre!





